



PRÉFET DE LA MANCHE

PRÉFET MARITIME DE LA
MANCHE ET DE LA MER DU NORD

COMPTE RENDU
de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500085
« Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire »

Sous la présidence conjointe de M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg, et de M. l'administrateur en chef des affaires maritimes Daniel LE DIREACH, adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, s'est déroulée, le 9 mars 2012, à Saint-Pierre-Église, la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 : « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ».

Étaient présents :

Ludovic GENÊT, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie

Jean-Philippe LACOSTE, Conservatoire du littoral délégation Normandie

Lucien LECARPENTIER, Communauté de communes de Saint-Pierre-Église

Élodie AGARD, Conservatoire du littoral, délégation Normandie

William ARDLEY, SyMEL

Gérard BAMAS, association de chasse maritime côte Nord-Cotentin / FDC50

Alain BARRIER, GONm (Groupe ornithologique normand)

Nicole BELLIOU-DELACOUR, mairie de Fermanville

Pascal BIGOT, FFESSM, comité départemental 50

Frédéric BLED, FNPSA Normandie (Fédération nautique de pêche sportive en apnée)

Jean-Michel CALOT, association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin

Bernard CORBET, association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin

Francis DERRIEN, mairie de Gouberville

Henri DOUCHIN, association des usagers du port de Barfleur

Anne-Marie DUCHEMIN, CREPAN / Manche Nature

Éliane ENQUEBECQ, FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles)

Jacques FESNIEN, CCI Cherbourg

Pierre FEUILLY, FCSMP (fédération chasse sous-marine passion)

Annie FLAMBARD, chambre d'agriculture de la Manche

Éric FOUCHER, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) de Port en Bessin

Ludivine GABET, SyMEL

Thierry GALLOO, SyMEL

Fred GIMENEZ, mairie de Cosqueville

Thomas GUILLORE, ONEMA

Nolwenn HAMON, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse-Normandie (CRPMEM)

Mireille HOCHET, Chambre des métiers

Marie-Noëlle LEBORGNE, mairie de Gatteville-le-Phare

Jean-Paul LEBOYER, association des usagers du port de Roubaril

Sylvain LEGRAND, SILEBAN (société d'investissement et de développement pour les cultures légumières de Basse-Normandie)

Ronan LUCAS, Préfecture Maritime de la Manche & de la mer du Nord

Jean-Louis MATTERA, DIRM Manche Est-mer du Nord

Guy MONNIER, Communauté de communes du Val de Saire

Claude RENARD, CPML50 (comité de la pêche maritime de loisir de la Manche)

Sandrine ROBBE, DREAL de Basse-Normandie

Laurent VATTIER, DDTM de la Manche

Vincent TOISON, Agence des Aires Marines Protégées-Antenne Manche Mer du Nord

Étaient excusés :

Christophe AULERT, Agence des Aires Marines Protégées-Antenne Manche Mer du Nord

Mme LEBACHELEY, Conseil général de la Manche

Daniel LEFEVRE, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse Normandie

Jean-Louis QUENNEHEN, Comité régional de Normandie de la FFPM (Fédération française de pêche en mer)

Ordre du jour

1. Accueil et installation du comité de pilotage
2. Présentation de la démarche sur les parties terrestre et marine

Partie marine

1. Présentation du site et des programmes d'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces
2. Présentation des usages et de la méthode d'acquisition de connaissances sur les acteurs et leurs pratiques

Partie terrestre

1. Bilan des actions de mise en œuvre du document d'objectifs, projet agro-environnemental, stage 2012 sur les usages de l'interface terre-mer
 2. Actualisation de la cartographie des habitats et révision du DOCOB
-
3. Calendrier prévisionnel (terre-mer)

Le diaporama présenté au cours de la réunion est téléchargeable aux adresses :

<http://baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr>

<http://littoral-normand.n2000.fr/>

1. Accueil et installation du comité de pilotage

Monsieur **LECARPENTIER**, Président de la Communauté de communes de Saint-Pierre-Église ouvre la séance en accueillant les participants. Il excuse Madame **LEBACHELEY** du Conseil général de la Manche qui ne pouvait être présente.

Monsieur **Yves HUSSON**, sous-préfet de Cherbourg, représentant le Préfet de la Manche et M. **Daniel LE DIREACH**, adjoint au Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord pour l'action de l'État en mer, remercient les membres du Comité de pilotage de leur présence.

Monsieur **HUSSON** rappelle l'existence initiale au titre de la directive Habitats, du site d'importance communautaire « Caps et marais arrière-littoraux de la pointe de Barfleur au cap Lévi », préalablement doté d'un Document d'objectifs. Depuis le dernier comité de pilotage de 2008, l'extension marine de ce site permet aujourd'hui d'intégrer les acteurs marins au comité de pilotage préexistant, et d'initier le travail d'élaboration de la partie marine du DOCOB, tout en révisant ce document pour sa partie terrestre. Afin de prendre en compte les nouveaux enjeux marins, le site s'intitule désormais « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ».

Monsieur **LE DIREACH** précise que certaines associations (de chasse sous-marine par exemple), ont été ajoutées à la composition du COPIL, afin que les différentes catégories d'usagers soient représentées et puissent participer aux réflexions. Il précise, à l'attention des associations de pêcheurs à pied, que le comité de pilotage est vivant et non limitatif ; il n'y a pas de difficulté à accueillir de nouveaux membres.

En l'absence d'interventions des membres du comité de pilotage, Monsieur le Sous-préfet et Monsieur l'Adjoint du Préfet maritime déclarent le comité de pilotage installé.

Monsieur **Ludovic GENËT**, chef du service ressources naturelles, mer et paysages de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie annonce l'ordre du jour de la réunion et la liste des personnes excusées : Monsieur **Christophe AULERT**, responsable de l'antenne Manche-mer du Nord de l'Agence des aires marines protégées (AAMP), Monsieur **Daniel LEFÈVRE**, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie (CRPMEM), Monsieur **Jean-Philippe RIOULT**, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Le rôle des différentes structures porteuses pour ce site est précisé :

- Le Conservatoire du littoral, opérateur historique sur les portions terrestre et l'estran du site, est chargé de la révision du DOCOB existant, et poursuit les missions d'animation (contact : Élodie AGARD)
- En mer, au-delà du zéro hydrographique référencé sur les cartes marines, l'Agence des aires marines protégées, opérateur principal (contact : Vincent TOISON), et le comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie, opérateur technique associé (contact Nolwenn HAMON), sont en charge de l'élaboration de la partie marine du DOCOB.

Ces deux équipes complémentaires à terre et en mer, travailleront en cohérence pour la production d'un document d'objectifs unique intégrant l'ensemble des enjeux du site.

2. Présentation de la démarche sur les parties terrestre et marine

Madame **Sandrine ROBBE**, responsable de l'unité « Mer et Littoral » au service Ressources naturelles, mer et paysages de la DREAL de Basse-Normandie, effectue quelques rappels concernant la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et de la démarche sur le site.

Le site « récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » est désigné en tant que Site d'importance communautaire depuis le 10 janvier 2011. La limite de la gouvernance entre les structures opératrices est marquée par le zéro hydrographique des cartes marines, mais l'objectif est

d'aboutir à la création d'un DOCOB unique et cohérent, prenant notamment en compte les enjeux de l'interface terre-mer. La révision de la partie terrestre du document se fera conjointement avec l'actualisation des plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral afin d'assurer une harmonisation des objectifs de gestion et des moyens d'action.

La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 peut faire appel à des mesures de gestion concertée telles que les MAET (mesures agro-environnementales territorialisées), préconisant l'adoption de pratiques respectueuses permettant de bénéficier d'une compensation financière, ou des chartes Natura 2000, engagement d'ordre volontaire. En complément, un volet réglementaire prévoit la réalisation d'évaluations d'incidences pour les activités figurant dans des listes nationale et locales.

Enfin, afin de renforcer le réseau de sites Oskar (issus de la convention des mers régionales « Oslo-Paris » pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est), l'État français propose en 2012 d'apporter sa contribution à la création d'aires marines protégées, en transmettant plusieurs sites Natura 2000 à la Commission Oskar pour les intégrer à cette démarche. Cette nouvelle désignation n'entraîne cependant aucune obligation au-delà de la transmission des éléments de gestion pris au titre de Natura 2000. Les « récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » font partie des quatre sites potentiellement concernés par une telle désignation en Basse-Normandie.

Suite à cette présentation, plusieurs questions sont posées :

- Les parcs naturels marins intègrent l'estran dans les zones marines, alors qu'il est ici associé au domaine terrestre. Pourquoi n'a-t-on pas d'harmonisation sur l'ensemble de ces aires marines protégées ?

Mme ROBBE répond qu'historiquement, le site terrestre comportait déjà en grande partie des portions d'estran, que ce découpage permet de mieux prendre en compte les enjeux de l'interface terre-mer, les activités sur la zone d'estran pouvant avoir des effets à terre (stationnement, accès à la zone marine...). De plus, le Conservatoire du littoral développe une stratégie d'intervention sur le domaine public maritime, dans laquelle s'inscrit ce site. La prise en compte globale des problématiques terrestres et de l'estran permet d'anticiper la mise en œuvre de cette stratégie.

- **M. Alain BARRIER** du GONm (groupe ornithologique normand), s'interroge sur le fait que le site n'ait pas été retenu comme zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux, alors que sa richesse ornithologique est bien connue.

Mme ROBBE répond que le site ne fait pas partie des premiers inventaires ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux), ayant servi de base à la désignation des ZPS. Une convergence d'intérêts est nécessaire pour désigner un site, sur la base des espèces listées à l'annexe I et des espèces migratrices de la directive.

M. BARRIER ajoute que les marais abritent une grande richesse d'oiseaux, et qu'à l'échelle de la Basse-Normandie le site présente un intérêt majeur pour certaines espèces telles que le gravelot à collier interrompu.

Sans remettre en cause l'intérêt ornithologique de la zone, **M. GENÊT** précise que le réseau Natura 2000 ne cherche pas à être exhaustif, mais bien représentatif. Ce réseau français a été considéré comme suffisant par l'Union européenne. Cependant, Natura 2000 n'est pas le seul outil existant et d'autres permettent une prise en compte de ces enjeux : les inventaires ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) ou le plan d'action gravelot au niveau régional. L'enjeu essentiel résidant ici dans l'ajout de la zone marine du site.

M. Jean-Philippe LACOSTE, responsable de la délégation Normandie du Conservatoire du littoral, rappelle que les plans de gestion du Conservatoire du littoral concernent en grande partie des marais, et que l'avifaune est bien prise en compte dans ce cadre. Ces démarches simultanées permettent ainsi de considérer ces intérêts écologiques.

3. Présentation du site et des programmes d'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces

M. Vincent TOISON, chargé de mission patrimoine naturel à l'antenne Manche-mer du Nord de l'AAMP, présente les éléments écologiques de la partie marine du site, et les programmes d'acquisition de connaissance en cours.

La cartographie des habitats benthiques produite en mars 2012 par le bureau d'étude *InVivo* dans le cadre d'un marché lancé par l'AAMP, a permis de compléter les connaissances existantes et d'identifier précisément les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Le site présente une riche mosaïque de récifs, abritant des peuplements de laminaires, et de fonds sédimentaires composés de bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine, parfois recouverts d'herbiers de zostères marines. Les moulières, en partie exploitées par la pêche professionnelle, sont également des peuplements particuliers de ce secteur.

Le site présente par ailleurs un intérêt pour plusieurs espèces de mammifères marins (grand dauphin, marsouin commun, phoques gris et veau-marin), et d'oiseaux (en hivernage ou nidification). Un second marché national portant sur l'acquisition de connaissances relatives à l'avifaune et aux mammifères marins a été initié par l'AAMP dans le but de localiser les zones de concentration d'espèces (période 2011-2014).

Des travaux relatifs aux poissons amphihalins (aloses, lamproies et saumon) sont envisagés avec les pêcheurs professionnels et de loisirs afin d'améliorer les connaissances de leur mode de vie et lieux de capture.

- La question de la prise en considération des anguilles est posée. Il est répondu que cette espèce est visée par la convention Oskar, et mérite à ce titre une attention particulière mais pas par Natura 2000. Aucune action spécifique aux anguilles ne sera donc engagée mais les mesures proposées sur les habitats pourront contribuer à la conservation de cette espèce.
- **M. Éric FOUCHER**, responsable du laboratoire ressources halieutiques de la station IFREMER de Port-en-Bessin, précise que l'on ne parle pas non plus ici des poissons, crustacés ou céphalopodes, non considérés dans la liste des espèces Natura 2000. De plus, les poissons amphihalins cités, en particulier l'aloise, est présente de façon très épisodique, et que ses captures par pêche ne sont pas forcément représentatives de la population. La lamproie marine est également rare. Ces espèces ne sont pas suffisamment présentes sur le site Natura 2000 et plus largement en Manche pour constituer en enjeu essentiel, et ne doivent ainsi pas être mises plus en exergue que nécessaire.
- Après une intervention précisant que le suivi piscicole de la Vire a mis en évidence la présence de l'aloise, **M. Jean-Paul LEBOYER**, Président de l'association des usagers du port de Roubaril, s'interroge sur l'intérêt de considérer ces espèces si elles ne sont présentes qu'à terre et non sur la partie marine du site Natura 2000.

M. TOISON précise que ces espèces ont été identifiées du fait des fortes pressions dont elles subissaient les impacts en rivière (barrages, pollutions...) et les mesures engagées en rivière commencent à porter leurs fruits. En mer, les données indiquent une présence des espèces, mais ne permettent pas en l'état actuel d'envisager de mesure de gestion. Dans un premier temps il s'agit donc d'acquérir des connaissances en mer et de garantir les possibilités de migration de ces poissons au niveau des estuaires en particulier pour le saumon.

4. Présentation des usages et de la méthode d'acquisition de connaissances sur les acteurs et leurs pratiques

Mme Nolwenn HAMON, chargée de mission Natura 2000 en mer au CRPMEM de Basse-Normandie présente les différentes activités pratiquées sur la partie marine du site, l'état des connaissances et les méthodes d'acquisition de connaissances complémentaires.

Les activités sont nombreuses et diversifiées : pêche professionnelle et conchyliculture, sports et loisirs nautiques (navigation de plaisance, pêche récréative...), transport maritime, action de l'État en mer. Afin d'assurer une cohérence dans le suivi des usages en mer, et dans l'optique d'une gestion harmonisée des sites Natura 2000, il est proposé de s'inspirer des méthodes mises en œuvre sur le site voisin « Baie de Seine occidentale », dont les résultats sont déjà prometteurs.

Ainsi, des rencontres de professionnels de la pêche et des questionnaires à destination des usagers de loisir sont proposés, qui permettront de recueillir des données de localisation et d'importance des pratiques, et de valoriser les observations ou remarques de chacun sur la démarche Natura 2000.

Ces données pourront être complétées par des observations et comptages à partir du sémaphore de Barfleur, afin d'estimer la fréquentation nautique du site au cours de journées « type ».

Afin que le diagnostic socio-économique qui sera issu de ces travaux soit cohérent et partagé par tous, l'ensemble des usagers sont invités à participer à ces sollicitations et à faire part de leurs connaissances et attentes vis-à-vis de la gestion future du territoire.

En conclusion, il est présenté un nouveau site web dédié à la démarche Natura 2000 sur les deux sites « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » et « Baie de Seine occidentale ». Cet outil récemment mis en ligne permettra à chacun de mieux comprendre la démarche Natura 2000 en mer, d'accéder aux connaissances disponibles pour les sites (diagnostics écologique et socio-économique), et de se tenir informés de l'avancement des travaux. Les comptes rendus de réunion et documents divers (questionnaires notamment), sont également accessibles via ce portail internet :

<http://baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr>

Différentes questions ont été posées :

- Mme Marie-Noëlle LEBORGNE de la mairie de Gatteville-le-Phare demande pourquoi il n'est pas fait état des blooms de phytoplancton. Elle s'interroge également sur la prise en compte des pollutions marines.

M. FOUCHER répond que les blooms phytoplanctoniques sont suivis dans un but sanitaire au niveau des zones conchylicoles et des gisements naturels exploités par le REPHY (Réseau de suivi du PHYtoplancton). Des modèles numériques de courantologie ont aussi été mis au point par IFREMER. M. TOISON indique que les résultats de ce suivi révèlent une situation moins dégradée que pour la baie de Seine avec tout de même pour les macroalgues, des échouages d'algues vertes au sud de la pointe de Barfleur (REBENT 2010).

Mme ROBBE, M. LACOSTE et M. LE DIREACH rappellent l'organisation de la gestion des pollutions marines en France :

- En cas de pollution de faible ou de moyenne ampleur, les opérations de lutte incombent à la commune qui doit mettre en place le Plan Communal (ou intercommunal) de Sauvegarde (PCS). Le Conservatoire du littoral a mis en place un réseau de suivi des pollutions marines pour accompagner les mairies dans la gestion des pollutions marines de faible ampleur (plan infra-POLMAR) : le Conservatoire a réalisé en 2008, avec l'appui de partenaires scientifiques, un état de référence cartographié de la biodiversité littorale et de sa vulnérabilité aux pollutions marines. Cet état des lieux a été complété avec un cadre opérationnel, basé sur l'existence d'un réseau de correspondants, ayant la connaissance du terrain, capables d'intervenir et de conseiller les communes.

- Lorsque l'ampleur de la pollution l'exige, les préfets (maritime et de département) mettent en œuvre les dispositions POLMAR des dispositifs ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) maritime et départemental.
 - La DREAL a établi (et actualisé) des atlas de sensibilité du littoral pour prévenir les impacts sur les zones les plus vulnérables. Ces atlas sont mis en ligne sur le site Internet de la DREAL.
- **Mme Anne-Marie DUCHEMIN** du CREPAN et de Manche Nature demande que soient prises en compte les données sur les éléments radioactifs. **M. TOISON** répond que ces éléments pourront être intégrés à l'état des lieux.
 - **M. Gérard BAMAS**, de l'association de chasse maritime côte Nord-Cotentin / FDC50 souhaiterait que les usages terrestres tels que la chasse dans les marais ou la pêche du bord, davantage pratiquée que la pêche embarquée, soient également considérés.
Mme HAMON répond que seuls sont présentés les usages strictement marins, les activités pratiquées à terre et sur l'estran relevant de la compétence du Conservatoire du littoral.
 - **M. CORBET de l'APPC** fait remarquer que les zones de mouillage n'apparaissent pas sur les cartes présentées.
Mme HAMON répond que le diagnostic sera complété sur ce point.
 - **M. LEBOYER** s'interroge sur la pratique professionnelle du chalutage sur le site, pourtant interdit dans la bande côtière des 3 milles. Il est répondu que bien que le site soit très côtier et rocheux et que les pratiques professionnelles soient essentiellement des arts dormants (casiers, filets, palangre) et de la drague (gisement moulier), des activités de chalutage peuvent occasionnellement être pratiquées dans l'extrémité Nord-Est du site, légèrement au-delà des 3 milles.

Partie terrestre

5. Bilan des actions de mise en œuvre du document d'objectifs, projet agro-environnemental, stage 2012 sur les usages de l'interface terre-mer

Mme **Élodie AGARD**, chargée de mission au Conservatoire du littoral, dresse le bilan des actions du Document d'Objectifs sur la partie terrestre du site.

La présentation est disponible sur le site internet : <http://littoral-normand.n2000.fr>

Questions :

- **M. BAMAS** aborde la question de la fermeture de l'accès du cordon dunaire de Gattemare, pourtant emprunté par de nombreuses personnes, notamment âgées, pour la pêche. **M. LACOSTE** indique que les discussions sur le sujet sont nombreuses. Toute circulation est normalement interdite sur les espaces naturels, la circulation et le stationnement se font donc dans l'illégalité. Il est donc possible de verbaliser, ou d'essayer de trouver un compromis en cadrant la circulation. D'autre part, il ne s'agit pas d'empêcher l'accès du site aux pêcheurs qui pourront accéder à la plage en stationnant sur les aires prévues à cet effet. Il est fait état d'une rumeur selon laquelle les chasseurs auraient toujours la possibilité d'accéder en voiture. **M. LACOSTE** dément et précise que seul l'accès pour l'entretien des ouvrages hydrauliques est permis au propriétaire des parcelles.

Mme LEBORGNE précise que ce sont bien les excès qui ont conduit à cette situation et confirme que l'accès à la plage restera possible à partir des aires de stationnement.

- **M. BARRIER** pose la question de la prévention et la gestion des incendies touchant régulièrement les landes de Fermanville, et réduisant ainsi à néant les efforts de restauration de la végétation.

Mme AGARD répond que depuis 2003, le gestionnaire du site réalise des coupe-feux et que les accès sont maintenus pour une intervention rapide des secours. L'ensemble des projets d'aménagements du site sont réalisés en concertation avec le SDIS. Cependant, il est difficile voire impossible de lutter contre les incendies volontaires, comme ce fut le cas en 2011.

M. Thierry GALLOO du SyMEL précise que le plan de sécurité incendie qui a été mis en place a bien fonctionné (coupe-feux, pâturage, broyage, installation de cuves à eau, brûlis dirigés pour limiter le stockage de bois mort sur place) et a permis d'intervenir rapidement, mais que l'on n'est jamais à l'abri d'un incendie. De plus, les impacts sur le milieu sont à relativiser.

- Une autre question de **M. BARRIER** concerne la circulation des quads sur l'estran, et les risques pour la nidification du gravelot à collier interrompu. **M. Laurent VATTIER** de la DDTM de la Manche (Direction départementale des territoires et de la mer) répond que la circulation de véhicules à moteur est une infraction. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage, en charge de la surveillance, a déjà dressé des procès-verbaux qui semblent très dissuasifs au regard des condamnations prononcées.
- **MM. LEBOYER et BAMAS** s'associent pour demander que l'accès à l'anse de Gattemare pour la pêche du bord soit assurée pour tous (y compris les personnes handicapées et âgées). Ils sont rejoints par **M. Bernard CORBET**, Président de l'association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin.

Mme AGARD poursuit avec la présentation du projet agro-environnemental (PAE). La présentation ainsi qu'une synthèse de l'étude sont téléchargeables sur le site internet

- **M. Thomas GUILLORE** de l'ONEMA demande si la pose de clôtures (à Tocqueboeuf) pourrait être considérée comme une mesure agro-environnementale. Il est répondu que dans le cadre de ce projet agro-environnemental, les mesures concernant les linéaires de cours d'eau n'ont pas été

définies mais qu'elles pourraient être proposées dans le prochain PAE, celui-ci étant révisable et amendable chaque année. D'autre part, dans le cadre du contrat global de l'agence de l'eau, le financement de ces aménagements est prévu.

Pour finir, **Mme AGARD** présente brièvement l'étude proposée concernant l'interface terre-mer, et le stage de 6 mois initié dans ce cadre.

À travers des enquêtes de fréquentation sur l'ensemble des activités concernées, l'objectif est d'acquérir une meilleure connaissance des pratiques, du nombre de personnes susceptibles de se rendre sur le site, et d'identifier les impacts potentiels sur les habitats et espèces Natura 2000. Les résultats du stage mené par Christelle GUYON fourniront une base de travail pour les prochains groupes de travail avant la définition des actions et la révision du DOCOB.

Ces travaux pourront être suivis via le site web du Conservatoire du littoral relatif à la démarche Natura 2000 en Basse-Normandie : <http://littoral-normand.n2000.fr>

Les questions sont les suivantes :

- **Mme LEBORGNE** interroge les services de l'État sur le stationnement aux abords du phare de Gatteville. Elle rappelle qu'une étude a été menée afin de quantifier la fréquentation de la zone, et que les aménagements proposés par la commune n'ont pas obtenu l'assentiment des services de l'État. **M. Lucien LECARPENTIER**, Président de la Communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise, précise que l'étude de valorisation touristique menée par les trois communautés de communes n'est pas validée en l'absence de validation du projet de Gatteville. **M. HUSSON** indique que les autorisations en site classé relèvent du niveau ministériel et qu'il revient aux services de faire en sorte que les collectivités ne s'engagent pas dans des démarches qui ne peuvent aboutir. Il propose que soit organisée une nouvelle rencontre entre la commune et les services de l'État.
- **M. Jean-Michel CALOT**, de l'association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin s'interroge sur la représentativité des comptages de pêcheurs à pied réalisés en période estivale.

Mme AGARD précise que les comptages sont insuffisants et ne donneront qu'une image de la fréquentation à un instant donné, mais qu'ils seront complétés par des questionnaires directs auprès des pratiquants. Tous les paramètres seront pris en compte (vacances scolaires, conditions météorologiques...) pour limiter les biais dont le conservatoire du littoral a bien conscience. Le rôle des groupes de travail sera également de préciser ces résultats afin qu'ils soient le plus proches possible de la réalité.

- **M. Claude RENARD** de l'association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin et vice-président du Comité 50 de la pêche maritime de loisir, précise qu'il est intéressant de proposer de l'information sur le site mais que souvent la pose de ce genre d'équipement est interdite au regard de la réglementation et qu'il n'y a pas de financement pour leur réalisation. **Mme AGARD** précise que l'étude permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre sur le site pour répondre aux enjeux de conservation des habitats. Dans ce cadre, les outils et les moyens de leur mise en œuvre seront proposés dans le plan d'action.
- **M. Sylvain LEGRAND**, représentant des producteurs de légumes, s'interroge sur le devenir des terrains agricoles, dont le conservatoire du littoral est propriétaire, lorsqu'ils n'auront plus d'intérêt économique pour les exploitants. Il pose la question de la pérennité du métier d'agriculteur sur ces terres et évoque l'apparition des agriculteurs double-actifs.

Mme AGARD répond qu'actuellement, le Conservatoire du littoral reçoit plus de demandes qu'il n'a de terrain à attribuer. Une étude est en cours (SyMEL) pour évaluer la ressource des parcelles, savoir si les cahiers des charges sont adaptés et permettent de répondre aux besoins des exploitants. **Mme Ludivine GABET** du SyMEL précise que les procédures d'attributions de terres de plus de 2 ha donnent la priorité aux exploitants. Aujourd'hui, il y a 9 agriculteurs et 5

double-actifs sur les parcelles du conservatoire.

- **Mme Annie FLAMBARD** de la chambre d'agriculture de la Manche aborde le sujet de la diversification (agrotourisme par exemple), et ajoute qu'il est essentiel que tous les gens concernés soient systématiquement invités et associés aux réflexions en groupes de travail, pour que l'on puisse avancer ensemble.
- **M. GENET** précise que Natura 2000 a pour objectif de maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces et une agriculture qui soit viable, et que l'intérêt du projet agro-environnemental réside dans cet aspect. Ce dispositif est mis en place sur de nombreux sites Natura 2000 et a prouvé son efficacité.
- **M. Henri DOUCHIN**, Président de l'association des usagers du port de Barfleur, demande quels seront les impacts de Natura 2000 sur l'aménagement du port de plaisance de Barfleur. **Mme ROBBE** indique la nécessité de réaliser une évaluation des incidences. En fonction des conclusions de cette évaluation, les différents scénarios possibles seront envisagés (autorisation du projet, mesures de réduction des impacts ou mesures compensatoires). **M. GENET** note que la DREAL a été associée dès le début du projet, et que cette démarche est la bonne afin d'intégrer le plus en amont possible l'existence du site Natura 2000 et d'adapter au mieux le projet. **Mme ROBBE** ajoute, qu'en dehors de Natura 2000, le projet doit également être conforme aux autres réglementations dont la « loi littoral ».

6. Actualisation de la cartographie des habitats et révision du DOCOB

Mme Sandrine ROBBE présente les résultats de l'actualisation des cartographies d'habitats terrestres réalisées par le CPIE Vallée de l'Orne dans le cadre de la révision du DOCOB, et précise que ces documents peuvent être mis à disposition de tout porteur de projet devant mener une évaluation d'incidence. Les différents points du DOCOB qui feront l'objet d'une révision sont également précisés.

Calendrier prévisionnel (terre-mer)

2012				2013
1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T	4 ^{ème} T	1 ^{er} T
COFIL 9/03				COFIL ETAT DES LIEUX

Partie terrestre et estran (docob + plan de gestion Cdl)		Recrutement du bureau d'études	
	Stage interface Terre Mer		
	GT terrestres (5)		

Partie marine	Marché « habitats » CARTHAM		
	Marché oiseaux / Mammifères marins PACOMM (Rendu en 2014)		
	Rencontres bilatérales et enquêtes	GT Etat des lieux patrimoine naturel marin	
		GT usages en mer	

Objectif validation du DOCOB : fin 2013

En l'absence de remarques complémentaires, **Monsieur HUSSON** remercie l'ensemble des participants et intervenants de la réunion, puis clôture la séance.

À Cherbourg-Octeville, le **19 AVR. 2012**
Pour le préfet de la Manche,
Le sous-préfet de Cherbourg,



Yves Husson

À Cherbourg-Octeville, le **13 avril 2012**
Pour le préfet maritime de la Manche et de
la mer du Nord,
L'adjoint pour l'action de l'État en mer,



Daniel LE DIREACH

Liste des personnes inscrites aux groupes de travail et souhaitant recevoir les différents documents de travail par mail

Nom	Structure	GT	Envoi mail	Adresse mail	Adresse postale
ARDLEY William	SyMEL	x	x	william.ardley@manche.fr	41 rue Maréchal Leclerc 50330 Saint-Pierre-Eglise
BAMAS Gérard	ACM Nord Cotentin	x	x	gerard.bamas@sfr.fr	22 rue des Manneville 50480 Sainte-Marie du Mont
	FDC50	x	x		31 rue des aumônes 50750 Saint Romphaire
BARRIER Alain	GONm		x	alain.barrier@wanadoo.fr	
BELLIOT-DELACOUR Nicole	Mairie Fermanville	x		mairie.fermanville@orange.fr	5 la Hougue, 50840 Fermanville
BIGOT Pascal	FFESSM / CD50	x	x	bigot.pascal@netcourrier.com	17 rue Vauban 50100 Cherbourg Octeville
BLED Frédéric	FNPSA Normandie	x	x	bledfrederic@wanadoo.fr	11 chemin de la Vollée 50470 La Glacerie
CALOT Jean-Michel	APPCotentin		x	ajm.calot@orange.fr	
CORBET Bernard	APPCotentin	x	x	corbet.bernard@free.fr	16 route du Theil 50110 Digosville
DERRIEN Francis	Mairie Gouberville		x	mairie.gouberville@orange.fr	mairie de Gouberville 50330 Gouberville
DOUCHIN Henri	Port de Barfleur		x	henri.douchin@orange.fr	
DUCHEMIN Anne-Marie	CREPAN	x	x	annema.duchemin@gmail.com	10 rue des Castelets 50330 Saint-Pierre-Église
	Manche Nature		x		83 rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances
ENQUEBECQ Eliane	FDSEA	x	x	elianeenquebecq@hotmail.fr	2 rue de l'Eglise 50330 Clitourps
FESNIEN Jacques	CCI Cherbourg		x	lacaveduoy@wanadoo.fr	Boulevard Felix Amiot 50100 Cherbourg-Octeville
FEUILLY Pierre	FCSMP	x	x	pierre.feully@free.fr	14 route de l'Eglise 50700 Tamerville
FLAMBARD Annic	Chambre d'agriculture	x	x		Chambre d'agriculture de la Manche 50000 Saint-Lô
FOUCHER Eric	IFREMER	x	x	eric.foucher@ifremer.fr	Station Ifremer avenue du Général De Gaulle 14520 Port-en-Bessin
GABET Ludivine	SyMEL	x	x	ludivine.gabet@manche.fr	41 rue Maréchal Leclerc 50330 Saint-Pierre-Église
GALLOO Thierry	SyMEL	x	x	thierry.galloo@manche.fr	Maison du département 50000 Saint-Lô
GIMENEZ Fred	Mairie Cosqueville				Mairie Cosqueville, Village de l'Église 50330 Cosqueville
GUILLORE Thomas	ONEMA	x	x	sd50@onema.fr	16 rue écluse Chette 50200 Coutances
HOCHET Mireille	Chambre des métiers	x			6 rue Milon 50200 Coutances
LEBORGNE Marie-Noëlle	Mairie Gatteville	x	x	mn.leborgne@hotmail.fr	Mairie Gatteville-le-Phare 50760 Gatteville-le-Phare
LEBOYER Jean-Paul	Port de Roubaril	x	x	leboyer.jp@orange.fr	27 rue de Beuzeville 50120 Équeurdreville

Nom	Structure	GT	Envoi mail	Adresse mail	Adresse postale
LEGRAND Sylvain	SILEBAN	x	x		SILEBAN Hameau Néhou 19 route de Cherbourg, 50760 Gatteville le Phare
MATTERA Jean-Louis	DIRM MEMN	x	x	jean-louis.mattera@developpement-durable.gouv.fr	4 rue du Colonel Fabien 76684 Le Havre Cedex
MONNIER Guy	CC Val de Saire	x	x	guy.monnier98@orange.fr	15 rue du stade 50630 Quettehou
RENARD Claude	CPML50	x	x	renard-claude2@wanadoo.fr	
VATTIER Laurent	DDTM50	x	x	laurent.vattier@manche.gouv.fr	DDTM50 5000 Saint-Lô

PRÉFET DE LA MANCHE

PRÉFET MARITIME DE LA
MANCHE ET DE LA MER DU NORD

à

**Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage
du site Natura 2000 :
« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire »**

Objet : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 : « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ».

P. jointes : Compte-rendu de la réunion, en date du 9 mars 2012, du comité de pilotage du site.

Afin de procéder à l'installation du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire », une réunion s'est tenue le 9 mars 2012 à Saint-Pierre-Église.

Cette réunion a permis, en outre, d'engager la révision du Document d'Objectifs de la partie terrestre du site et d'entamer l'élaboration du DOCOB de la partie marine.

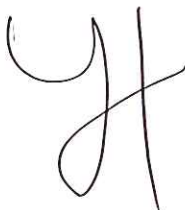
Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le compte-rendu détaillé de la séance.

Ce document comporte la liste des personnes inscrites aux groupes de travail attachés au milieu marin, lesquels doivent se réunir à l'automne 2012. Toute personne ne figurant pas sur cette liste et désirant participer à ces groupes de travail peut s'inscrire par courrier électronique ou par téléphone auprès des opérateurs :

	Téléphone	Adresse électronique
M. Vincent TOISON	02.32.85.38.63	vincent.toison@aires-marines.fr
Mme Nolwenn HAMON	02.33.44.35.82	nolwenn.hamon@crpbn.fr

À Cherbourg-Octeville, le 19 AVR. 2012

Pour le préfet de la Manche,
le sous-préfet de Cherbourg,



Yves HUSSON

À Cherbourg-Octeville, le 13 avril 2012

Pour le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,
l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des
affaires maritimes,



Daniel LE DIREACH